

Les crédits

ces témoins étaient mécontents du processus qui a mené à l'Accord du lac Meech, du moins à la forme sous lequel il se présentait à cette époque.

Je me souviens très bien que le président, le député de Sherbrooke, s'est montré très compatissant et compréhensif envers eux. En fait, j'ai même considéré que son comité avait présenté un bon rapport. Nous avons tous appuyé ce rapport et nous étions tous convaincus qu'il nous aurait permis de dénouer l'impasse si on n'était pas arrivé à la dernière heure.

Ce que je veux dire, monsieur le Président, c'est que cette motion et plusieurs de ces paragraphes, les paragraphes 1, 2 et 3, visent à éviter les embûches qui ont empêché la ratification de l'Accord du lac Meech. J'aurais cru que le député, qui le printemps dernier a assisté à ces longues audiences, le reconnaîtrait. Il a vu avec quelle intensité et quelle émotion les témoins ont expliqué leur point de vue et il sait que les propos de ces gens n'ont pas été retenus et que les changements qu'il a lui-même proposés au comité n'ont pas été apportés. Nous avons vu ce qui s'est passé au Manitoba. Un député autochtone de l'Assemblée législative manitobaine a exprimé l'insatisfaction du peuple autochtone avec le résultat final que l'on connaît. Les minorités ethniques et linguistiques des diverses régions du pays ont aussi exprimé leur mécontentement.

Je voudrais de nouveau demander au député: Que peut-on tant reprocher à cette motion qui vise à élargir la discussion et à garantir la participation des députés de l'opposition, celle des groupes d'intérêts spéciaux représentant les autochtones, les minorités, les femmes et les communautés multiculturelles? Cela ne nous permettrait-il pas d'améliorer le processus et d'éviter de répéter les erreurs commises au cours des négociations sur l'Accord du lac Meech? La transparence que l'on nous propose ici ne nous permettrait-elle pas d'éviter les critiques acerbes qui ont été formulées après les vains efforts tentés pour faire adopter le rapport lors de ces longues réunions au Centre des conférences?

Nous sommes tous deux Québécois et nous croyons tous deux fermement dans le Québec et le Canada. Je veux que ce nouveau processus réussisse et que nous nous rallions tous à la défense de notre grand pays. Le député a fait de l'excellent travail en tant que président. Je croyais qu'il avait compris que plus de gens devaient

participer au processus et que c'est pour cette raison qu'il avait appuyé le rapport présenté par son comité.

M. Charest: Je remercie le député de ses observations. Je dois lui répondre que, pour l'essentiel, je suis d'accord avec lui: au moment d'entreprendre d'autres changements constitutionnels, nous allons certainement devoir trouver des méthodes pour prendre en considération automatiquement un vaste processus de consultation publique. En ce moment, les travaux du Comité Beaudoin-Edwards se poursuivent, et je crois savoir que cet aspect relève de son mandat. Je ne suis pas prêt à opter pour une formule particulière. Je préfère attendre le résultat des travaux de ce comité et profiter de ses lumières.

J'admets volontiers que les Canadiens veulent, aujourd'hui plus que jamais, avoir voix au chapitre. Permettez-moi d'expliquer pourquoi je suis de cet avis. Cela découle des travaux du comité, qui a recueilli des faits, quoique de façon non systématique, et a fait des observations au cours de ses déplacements.

D'après l'expérience du comité, il semble que, depuis le rapatriement de la Constitution, en 1981-1982, et depuis l'adoption d'une Charte des droits, les Canadiens aient le sentiment de plus en plus vif que la Constitution canadienne leur appartient. C'est pourquoi ils veulent prendre part au processus et avoir voix au chapitre. C'est une impression qu'ont eue beaucoup de membres du comité, dont certains sont à la Chambre aujourd'hui.

Ce que je dis, c'est que, dans le contexte très précis qui est le nôtre aujourd'hui, il est important de laisser toutes les provinces, les différents partis politiques et le gouvernement faire le travail qu'ils ont entrepris. Nous trouverons un point de départ commun, une formule qui nous permettra de trouver de nouvelles modalités de participation du public.

• (1550)

Il serait prématuré de prendre position dès aujourd'hui, alors que, en fait, je tiens déjà bien des choses pour acquises, en ce sens que je présume que cette participation aura lieu. Je ne dis pas que c'est garanti. Mais, comme parlementaire, je serai parmi les membres des assemblées législatives qui suivront le processus de très près et veilleront à ce que cette participation ait lieu.

Pour l'instant, il importe de laisser les comités faire leur travail et étudier les problèmes. Nous résoudrons les problèmes lorsqu'ils se présenteront. Voilà ma position